

HOUSE OF COMMONS
et organismes ont été créés en consultation et en coopération en particulier chez les autochtones et dans les industries à l'œuvre dans cette région. Il existe donc un besoin évident et urgent de régler cette situation en faisant plain-emploi des pouvoirs attribués au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Chairman: Mr. Robert L. Beaman
Étant donné l'importance d'une harmonisation coordonnée des activités du Nord, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien sera chargé, en liaison avec le Comité consultatif sur le développement du Nord, de prendre toute mesure utile pour faciliter la planification et la coordination des responsabilités des divers programmes qui concernent le nord du 60^e parallèle. De concert avec les gouvernements territoriaux et par leur entremise, il est chargé de la mise en application de ce plan d'action. Ses pouvoirs sont analogues à la compétence des provinces à l'égard des Territoires et en vertu des autres ministères du gouvernement fédéral.

CHAMBRE DES COMMUNES
sonnel de gestion, des pilotes et des mécaniciens d'aéronefs, avec toutes les dispositions nécessaires pour leur assurer des possibilités de spécialisation et de perfectionnement.

(iv) Permettre aux autochtones du Nord d'acquérir formation et compétence en matière de gestion, surtout au niveau municipal, même avec le risque de frais supplémentaires et de quelques erreurs.

(v) Favoriser les consultations et améliorer les mécanismes de ces consultations entre les autochtones, l'industrie et le gouvernement en matière de développement social et économique des bandes et des collectivités autochtones, ainsi qu'en matière de présentation des griefs.

(vi) Maintenir la pratique des activités traditionnelles (chasse, pêche, piégeage), encourager le passage des autochtones à des fondations analogues (responsables de terrains de camping, guides de touristes, garde-chasse et garde-feu) et étendre des programmes bien établis afin de fournir des débouchés aux artistes indigènes qui se verront progressivement incorporés à toutes les phases (y compris la mise en marché) de la vie économique et culturelle.

(vii) Établir, au sein des ministères et organismes gouvernementaux, un système ouvert de consultation avec les autochtones et les futurs immigrants, une très étroite liaison avec l'industriel et une coopération fructueuse entre eux.

(viii) Renforcer les liens de communications (téléphone, informatique, radio, télévision éducative et récréative en direct) entre collectivités du Nord et entre habitants et Canadiens du Sud.

(ix) Améliorer les moyens de transport des voyageurs tant dans le Nord qu'entre les régions nordiques et le reste du Canada.

(x) Protéger la culture (langues, arts, artisanat, activités traditionnelles) des autochtones aux différents stades de leur éducation, de leur formation, de leur emploi et de leur vie communautaire, et surtout protéger leur droit de choisir ce qu'ils voudront préserver.

5. Planification et coordination

Le degré d'engagement du gouvernement dans le développement économique et social exigera de plus en plus la réalisation d'un maximum de planification, de coordination et de contrôle en matière de politique, de la part des autorités fédérales et territoriales entre lesquelles doivent exister des liens de travail très étroits. Parallèlement, il faut établir une telle coopération entre les secteurs publics et privés engagés dans le développement du Nord. En somme, toutes les activités du gouvernement devraient être axées sur la réalisation des objectifs qui viennent d'être définis. Les moyens à prendre pour ce faire et pour atteindre les objectifs à long terme que s'est fixé le gouvernement, se situent dans les programmes de quelque trente ministères et organismes gouvernementaux, ainsi que dans ceux de deux gouvernements territoriaux. On peut prendre connaissance de toutes ces activités dans les diverses publications gouvernementales.

Le très grand nombre des activités fédérales au nord du 60^e parallèle de même qu'une consultation et une coordination partielles au sein de quelques ministères

RESPECTING:

Estimates 1972-73, Department of
Indian Affairs and
Northern Development

WITNESSES:

(See Minutes of Proceedings)

Fourth Session

Twenty-eighth Parliament, 1972